

0.713.331.1 - HAU/PMH

Berne, le 31 août 1990

Note au Chef du Département

---

*Daccord!*  
*R.H.*

---

L'interdiction des armes chimiques :  
Proposition des réunions ministérielles à Genève

---

Les négociations sur l'interdiction des armes chimiques à la Conférence du désarmement à Genève (CD) semblent actuellement être très hésitantes face à certains éléments fondamentaux du projet de la Convention. Dans la mesure où cette impasse se prolonge, l'achèvement prochain de la Convention demeure très incertain. C'est la raison pour laquelle plusieurs délégations à la CD ont proposé que la Conférence débute sa prochaine session en janvier 1991 avec une réunion au niveau ministériel, ceci afin d'examiner l'état des négociations, de dégager les orientations qui s'imposent, de fixer une échéance relativement proche pour l'élaboration finale de la Convention et enfin de donner les instructions appropriées aux délégations.

Les délégations se mettraient alors au travail en ayant comme but l'achèvement d'une Convention, mais en la négociant sous le contrôle direct des Ministres.

Le moment venu, les Ministres reviendraient à Genève pour arrêter les derniers points controversés et signer le texte final de la Convention. Une telle réunion ministérielle sera proposée dans le cadre de la 45ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui débutera fin septembre à New York.

Ces propositions d'ouverture ministérielle ont reçu un écho favorable; notamment, Monsieur le Divisionnaire R. Ochsner, notre observateur à la Conférence du désarmement, a, à titre personnel, soutenu ces initiatives et le Président actuel du Comité spécial sur les armes chimiques, l'Ambassadeur suédois C.-M. Hyltenius, a été chargé des consultations qui auront lieu en marge de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

La conclusion prochaine d'une Convention sur l'interdiction des armes chimiques est un des objectifs majeurs de notre politique de désarmement. C'est la raison pour laquelle nous avons intérêt à ce que les négociations à la CD soient accélérées par une réunion au niveau ministériel à Genève.

Ces réunions représenteraient une occasion pour la Suisse de réaffirmer son soutien pour une interdiction complète et totale des armes chimiques.

Nous vous proposerons d'entente avec la Direction du droit international de donner les instructions suivantes à notre observateur permanent auprès des Nations Unies à New York afin qu'il puisse d'engager dans les consultations que l'Ambassadeur Hyltenius entreprendra :

1. La Suisse soutient l'idée d'une réunion ministérielle au sein de la CD à Genève, au cours de l'année prochaine (de préférence au début de la prochaine session en janvier 1991), afin d'accélérer les négociations pour une Convention multilatérale sur l'interdiction des armes chimiques. La Suisse, en tant qu'Etat hôte de cette réunion ministérielle, est prête à assumer les obligations qui en découlent.
2. Tous les pays intéressés, aussi bien les pays membres (40) que les pays non membres (38) de la CD ainsi que ceux qui ne sont pas actuellement présents aux négociations à Genève, devraient être invités à participer à la réunion ministérielle. A ce sujet, il faut rappeler que l'unification des deux Allemagnes a réouvert le dossier de l'accession d'autres pays à la CD. La Suisse qui n'a qu'un statut d'observateur à cette conférence pourrait saisir l'occasion d'une réunion ministérielle à Genève pour demander une participation à part entière aux négociations.

- 3 -

Notre observateur à New York pourrait dans ce contexte s'appuyer sur une formule qui a été appliquée entre autres pour des conférences diplomatiques nous donnant accès aux Etats membres des Nations Unies et des organisations spécialisées des Nations Unies. Ceci nous permettrait d'obtenir un statut de plein droit à cette conférence.

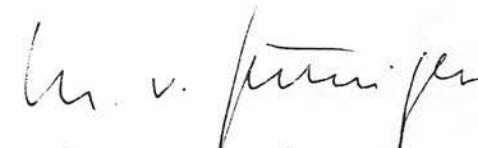
3. La réunion ministérielle devrait avoir pour seul objectif la conclusion d'une Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Elle devrait :

- fixer une échéance relativement proche sur la base d'un calendrier précis,
- donner des instructions appropriées aux négociateurs,
- trancher les points qui actuellement bloquent les négociations à la CD.

4. La réunion ministérielle devrait également prendre une décision quant à la participation de tous les Etats intéressés aux négociations sur l'interdiction des armes chimiques. A ce sujet, on peut rappeler la proposition de la Suisse à la Conférence à Paris (janvier 1989) qui stipulait que les négociations sur l'interdiction des armes chimiques dans sa phase finale devraient être ouvertes à tous les Etats intéressés.

DIVISION POLITIQUE III



Marianne von Grünigen

Copie : JAC, KJP, HER, AX, HAU, LNH

0.713.331.1 - HAU/PMH

Berne, le 6 septembre 90

0.713.1 (H/e)

## NOTE DE DOSSIER

~~RIA~~  
~~SRD~~  
~~HY~~

a/a

HRC a la  
Dessins  
4J. Semu  
UNO-SU

L'interdiction des armes chimiques  
Proposition des réunions ministérielles à Genève

---

La note ci-jointe a été approuvée par le Conseiller fédéral  
Felber.

DIVISION POLITIQUE III  
p.o.

(H. von Arx)

Annexe : mentionnée

Copies : - JAC, GRN, KJP, ~~HER~~, AX, HAU, LNH AX  
- Ambassadeur de Riedmatten, Mission à Genève  
- Ambassadeur Chenaux-Répond, Mission à New York  
- Secrétariat BRF